

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance régulière tenue le 9 janvier 2023 ayant débuté à 19h00 au 220 rue Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal.

Sont présents : Messieurs Jean-Claude Giroux, Steeve Raby, Denis Laprise et Éric Talbot ainsi que mesdames Lydiane Bernard et Madeleine Vermette, sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière.

2023-01-01 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite une Bonne Année aux citoyens, remercie les pompiers pour l'organisation de la Fête des enfants organisée à l'occasion de Noël puis constatant le quorum, il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par madame Madeleine Vermette, il est résolu d'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-02 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de monsieur Éric Talbot, appuyé par madame Lydiane Bernard, il est résolu d'accepter l'ordre du jour présenté en insérant, dorénavant, à la suite du point 11- LOISIRS le point traitant du PARC DES APPALACHES et en décalant les points suivants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 5 décembre 2022 et du 15 décembre (19h00 et 19h15)
4. Approbation des comptes
5. Correspondance
6. Administratif
 - a- Avis de motion Règlement 2023-01 portant sur la rémunération des membres du conseil
 - b- Avis de motion Règlement 2023-02 Décrétant les taux de la taxe foncière générale, des taxes spéciales et des services pour l'année financière 2023
 - c- Nomination des pompiers volontaires
 - d- Nomination des premiers répondants
 - e- Suivi du recrutement et sélection pour le poste de DG
 - f- Désignation d'un fonctionnaire désigné – Inspecteur municipal et adjoints
7. Travaux publics
 - a- Suivi des travaux
 - b- Demande d'aide financière PPA-CE (Circonscription électorale)
 - c- Demande de permission pour l'installation d'un radar pédagogique sur la rue Principale est
8. Incendie et sécurité
 - a- Suivi du rapport MMQ (mise à la terre)
9. Eau potable
 - a- Suivi du remplacement de la préposée
10. Eaux usées
11. Loisirs
 - a- Demande d'aide financière pour le terrain de jeux
 - b- Demande d'aide financière pour la Fête de la pêche
12. Résolutions diverses
13. Varia
14. Période des questions
15. Levée de la séance

**2023-01-03 : ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE DU
5 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal du 5 décembre 2022 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-01-04 : ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE DU
15 DÉCEMBRE 2022 (19h00)**

Il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyé par monsieur Éric Talbot et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal du 15 décembre 2022 tenu à 19h00 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-01-05 : ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE DU
15 DÉCEMBRE 2022 (19H15)**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal du 15 décembre 2022 tenu à 19h15 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-01-06 : APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 60 703.08 \$ qui incluent les salaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées à la résolution 2023-01-06.



Claudette Aubé

5- CORRESPONDANCE Aucune correspondance.

6- ADMINISTRATIF

**2023-01-07 : AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-01 PORTANT SUR LA
RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Je, Jean-Claude Giroux, donne avis de motion qu'au cours d'une prochaine séance du conseil sera adopté un règlement portant sur la rémunération des membres du conseil. Le projet de règlement est également présenté par monsieur Gilles Giroux au cours de la séance.

**2023-01-08 : AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-02 DÉCRÉTANT LES
TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES TAXES SPÉCIALES ET
DES SERVICES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023**

Je, Madeleine Vermette, donne avis de motion qu'au cours d'une prochaine séance du conseil sera adopté un règlement décrétant les taux de la taxe foncière générale, des taxes spéciales et des services pour l'année financière 2023. Monsieur Gilles Giroux fait la présentation du projet de règlement.

C- Nomination des pompiers volontaires

Sylvain Morin

Marc-Antoine Morin

Sébastien Bernier

André Chabot

Pascal Giroux

Daniel Nadeau

Christian Théberge

Nicolas Audet

Martin Ouellet

Nicolas Pelletier
Vincent Pelletier
Maxime Gagnon
Éric St-Aubin

D- Nomination des premiers répondants

Claude Bernard
Lyne Fradette
Lydiane Bernard

E- Suivi du recrutement et sélection pour le poste de DG

Un candidat sera rencontré cette semaine.

**2023-01-09 : DESIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ
INSPECTEUR MUNICIPAL ET ADJOINTS**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la MRC de Montmagny concernant l'utilisation de ressources humaines pour le traitement de divers dossiers, notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, etc. ;

CONSIDÉRANT que l'émission des permis et certificats à l'égard des règlements d'urbanisme prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* et du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* est confiée à la MRC de Montmagny dans le cadre de cette entente ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud par résolution avait désigné madame Valérie Gagné à titre d'officier municipal responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et de la réglementation régissant la mise en place des installations septiques et des puits d'alimentation en eau potable, mais qu'elle ne sera plus l'inspectrice principale de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que madame Lili Tanguay, affectée à titre d'inspectrice municipale à la MRC de Montmagny, offre le service d'inspection pour des municipalités du sud du territoire selon l'entente intervenue avec la MRC de Montmagny.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Éric Talbot,
APPUYÉ PAR monsieur Steeve Raby ET UNANIMEMENT RÉSOLU

-QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud nomme, en date du 09 janvier 2023, madame Lili Tanguay, ou en son absence comme adjointe Madame Valérie Gagné, Madame Aminata Ongoiba et M. Marc-André Bernard à titre d'inspecteur, inspectrice municipale) et fonctionnaire désigné(e) de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

-QUE madame Lili Tanguay, madame Aminata Ongoiba, madame Valérie Gagné et monsieur Marc-André Bernard soient autorisés à appliquer les règlements d'urbanisme prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à délivrer les permis et certificats relatifs audit règlements d'urbanisme ainsi qu'à l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* et du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* ;

-QUE madame Lili Tanguay, Aminata Ongoiba, madame Valérie Gagné et monsieur Marc-André Bernard soient autorisés à appliquer les règlements de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC de Montmagny dont elles en ont la responsabilité ;

-QUE madame Lili Tanguay, Aminata Ongoiba, madame Valérie Gagné et monsieur Marc-André Bernard soient autorisés à appliquer les règlements municipaux sur les animaux et sur les nuisances ;

-QUE madame Lili Tanguay, madame Aminata Ongoiba, madame Valérie Gagné et monsieur Marc-André Bernard soient autorisés à délivrer des avis et des constats d'infraction pour toute contravention dont elles ont charge d'application ;

-QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Montmagny ;

Adoptée à l'unanimité.

7. TRAVAUX PUBLICS

A- Suivi des travaux

Monsieur le maire explique les dommages causés par le toit du complexe municipal qui a coulé.

2023-01-10: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PPA-CE (CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE)

Considérant que les élus ont pris connaissance du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration pour la circonscription électorale de Côte-du-Sud, il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu de déposer une demande d'aide financière de 20 000 \$ pour des travaux estimés à 50 000 \$ prévus dans les Rangs Sainte-Anne Est et Ouest, le Chemin du Grand-Ruisseau, la Route Saint-Pierre ainsi que la Route des Pins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

C- Demande de permission pour l'installation d'un radar pédagogique sur la Rue Principale Est

Attendu que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a fait l'acquisition de radars pédagogiques afin de sécuriser la circulation des véhicules sur la Rue Principale et que la Rue Principale Est se trouve sous la gestion du MTQ, il est requis d'obtenir leur autorisation pour l'installation d'un radar sur cette Rue Principale Est. Une demande de permission sera alors adressée au MTQ pour l'installation d'un radar pédagogique en face du 200 Rue Principale Est.

8. INCENDIE ET SÉCURITÉ

A- Suivi du rapport MMQ (mise à terre)

Une relance sera faite à l'entreprise ayant déjà offert ses services pour l'entretien et la vérification de paratonnerre car la MMQ demande d'installer un paratonnerre à l'Héritage.

9. EAU POTABLE

A- Suivi du remplacement de la préposée

Monsieur le maire mentionne qu'il y aura relance auprès de la MRC et du MAMH en vue d'obtenir une aide financière pour former un nouveau préposé à l'eau potable et les eaux usées.

10. EAUX USÉES : Aucun sujet.

11. LOISIRS

A- Demande d'aide financière pour le terrain de jeux

Le Comité des Loisirs fera la demande d'aide financière.

B- Demande d'aide financière pour la Fête de la pêche

Madame Madeleine Vermette prendra des informations supplémentaires auprès des responsables du Parc des Appalaches avec qui se déroulait cette activité au cours des années précédentes.

12. PARC DES APPALACHES

A- Sentier

Les travaux du nouveau sentier se poursuivent : des passerelles ont été installées mais il en reste à faire, un abri est entrain de se construire. Il est suggéré d'ajouter une indication du sentier au Chalet des loisirs. En ce qui le concours pour trouver un nom au sentier, le prix sera donné par le Parc des Appalaches.

13. RÉOLUTIONS DIVERSES

2023-01-11 : PAIEMENT FACTURE PAQUET ET FILS

Il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyé par monsieur Éric Talbot et résolu d'autoriser le paiement de la facture de Paquet et Fils numéro 179695 au montant de 1 157.54 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. VARIA OUVERT Aucun sujet.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux élus portant sur le permis de repas qui devra être remplacé au 31 mars prochain et l'utilisation du lave-vaisselle.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-01-12 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu de lever la séance à 19h57.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.



Gilles Giroux, maire

Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière

Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 9 janvier 2023.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 6 février 2023.